

# LE TERRITOIRE ENGAGÉ AVEC VOUS!

EN FAVEUR DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE



© Léonard de Serres - François Lafite

# EDITO

La transition énergétique est un de ces défis qui réunit l'ensemble des acteurs autour d'une même table, les fait regarder loin, dans la même direction, et agir ensemble dès aujourd'hui. Cette union est la clé qui garantit une approche cohérente à l'échelle du territoire, coordonnée, planifiée, transversale, et qui permettra d'atteindre un impact systémique. Aussi et de manière inédite, la Ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine lancent ensemble une campagne de mobilisation autour de la transition énergétique.

La nécessité écologique de cette transformation ne fait plus débat : une transition énergétique rapide et soutenue permettra à la fois d'atténuer le dérèglement climatique et d'améliorer la résilience de notre territoire. La fin de l'ère de l'énergie bon marché en fait désormais une nécessité économique. La transition énergétique que nous impulsions sur le territoire est construite autour de trois piliers complémentaires et chacun indispensable : elle consiste d'abord à réduire les besoins par la sobriété en priorisant les usages essentiels des ressources. L'efficacité permet ensuite de diminuer la quantité de ressource nécessaire à la satisfaction de ces besoins. Enfin, les énergies renouvelables viennent se substituer progressivement aux énergies fossiles.

Bien sûr, les pouvoirs publics se doivent de montrer l'exemple en adoptant pour leur propre structure des plans de sobriété ambitieux. Ils ont également la responsabilité d'entraîner l'ensemble des acteurs dans cette dynamique, en leur donnant confiance dans ce changement et en décuplant leur pouvoir d'agir.

**Emmanuel Denis, Maire de Tours**

**Frédéric Augis, Président de Tours Métropole Val de Loire,**

**Jean-Gérard Paumier, Président du Conseil Départemental**

**Philippe Roussy, Président de la CCI**

# VILLE DE TOURS

Forte de ses valeurs et portée par la nécessaire transition écologique, la municipalité a amorcé dès son arrivée une démarche de réduction de son empreinte écologique, avec une stratégie visant à réduire de 45% l'empreinte carbone à horizon 2030. Ce faisant, elle a mis la ville de Tours sur la voie du respect des objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat.

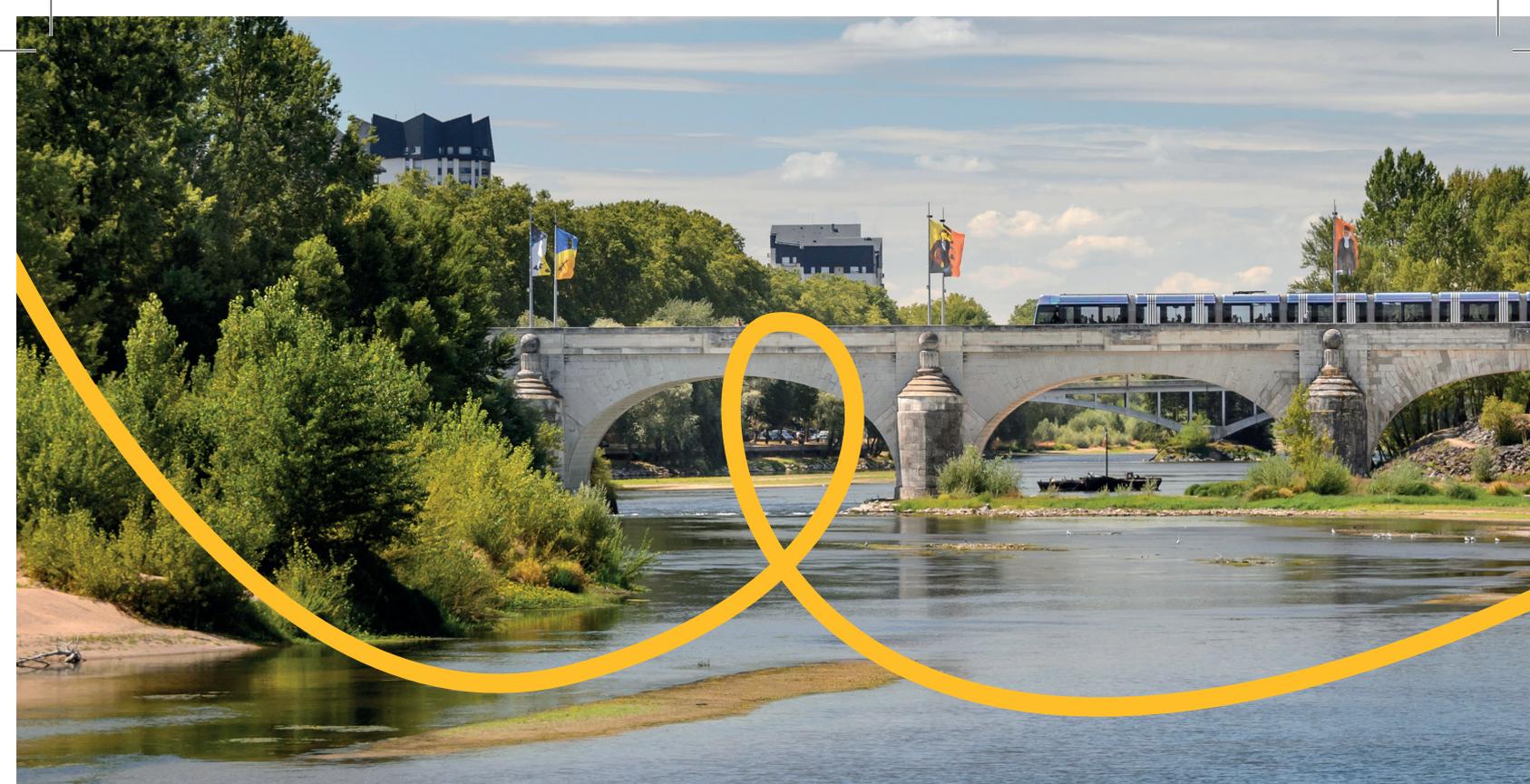
Depuis 2020, Tours contribue à accélérer le mouvement vers un nouveau modèle énergétique plus vertueux, avec le lancement d'un Plan pluriannuel d'investissements de 450 millions d'euros sur 12 ans, en grande partie orienté vers la rénovation énergétique des bâtiments publics et qui vient conforter les services publics.

Dans le même temps, un plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau a aussi été engagé, fixant des actions de court, moyen et long terme. La rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment les écoles, est une des priorités à assumer afin d'en diminuer les consommations énergétiques de 25% d'ici 2030. La reconstruction de l'école Jean de La Fontaine en bois - paille en est un parfait exemple ; illustrant la volonté d'allier économie d'énergie et confort d'usage.



D'autres actions peuvent également être évoquées, de l'extinction progressive de l'éclairage public à l'accompagnement des changements d'usages, en passant par le développement d'installations photovoltaïques : aucune échelle n'est négligée pour rendre le territoire plus apte à lutter contre le réchauffement climatique, la pollution de l'air et l'érosion de notre biodiversité.

La Ville de Tours mène avec tous les acteurs du territoire la transition vers une ville plus apaisée et soucieuse de la qualité de vie dans tous ses quartiers. Là où il y a une volonté, il y a un chemin : notre ville atteindra les uns après les autres les objectifs collectivement fixés, tout en assumant une gestion saine et sobre de la collectivité.



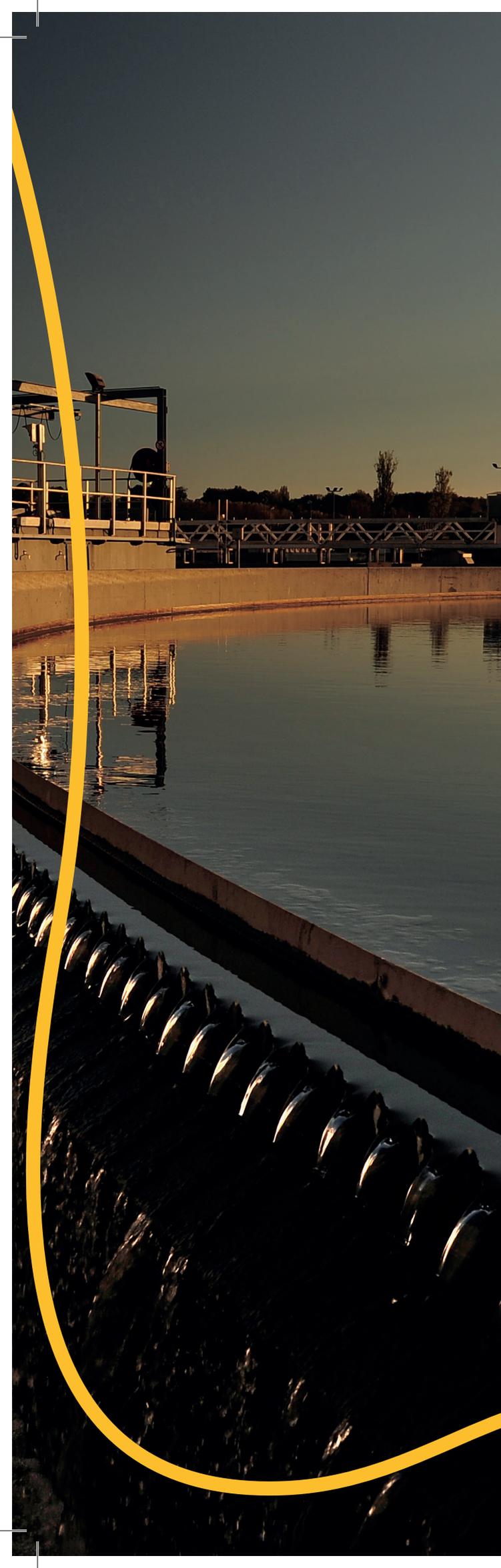
## TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Parce que l'eau est essentielle à toutes formes de vie, il est nécessaire de la préserver. Tours Métropole Val de Loire est très attentive au prélèvement et à l'utilisation de cette ressource, menacée par les sécheresses et le réchauffement climatique, et cela bien avant le lancement du plan eau du Gouvernement.

La Métropole est chargée de l'assainissement de l'eau et de la gestion de l'eau potable. Cette eau provient de deux sources distinctes : la première, la nappe du Cénomaniens, est une source profonde, facile à extraire mais très longue à se recharger. Une goutte de pluie met 150 ans à atteindre cette nappe. La seconde, qui représente aujourd'hui les deux tiers des prélèvements, provient des nappes alluviales de la Loire et du Cher, des sources bien plus durables car l'eau s'y renouvelle beaucoup plus vite.

Ce début d'année 2023, considéré habituellement comme la période de « fin de recharge hivernale », le niveau des nappes phréatiques a été particulièrement faible. Dans la Métropole, ce phénomène se traduit par un niveau relativement bas pour la Loire, voire très bas pour les ruisseaux secondaires. S'il n'existe aucune inquiétude pour alimenter en eau potable l'ensemble du territoire, la Métropole est extrêmement vigilante et doit rester exemplaire en matière d'économies et de continuité de service. Elle limite les fuites en renouvelant chaque année 19 km de réseau d'eau soit 1 % du réseau global (la moyenne française est de 0,5 %).

**LE  
TERritoIRE**  
ENGAGÉ AVEC VOUS!



Tours Métropole Val de Loire œuvre également tous les ans pour limiter ses prélèvements en milieu naturel. Des actions sont menées depuis maintenant plus de 15 ans pour limiter les prélèvements du Cénomaniens dont le niveau avait beaucoup baissé dans les années 1990. Diminuer le prélèvement toute l'année rend possible l'extraction d'eau « supplémentaire » en période de sécheresse.

Malgré les fortes chaleurs, les actions du service de l'eau potable et l'adaptation du comportement des consommateurs ont permis en 2022 de diminuer de 4 % les prélèvements sur l'ensemble des ressources (Cher, Loire et Cénomaniens).

Afin que chacun puisse participer à la préservation de cette ressource, des écogestes permettent de limiter sa consommation d'eau. En France, la consommation moyenne d'eau potable est de 148 litres par habitant et par jour. Plus de 90% de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage, contre 7% pour la cuisine. Des écogestes permettent de limiter sa consommation d'eau : prendre une douche plutôt qu'un bain, favoriser l'étiquette énergie A+++ lors d'un nouvel achat d'appareil électroménager, installer des régulateurs de débit dans la douche, vérifier régulièrement les fuites d'eau dans son logement ...

**Ensemble, adoptons des gestes simples qui permettront d'économiser cette ressource.**

**LE  
TERritoire**  
ENGAGÉ AVEC VOUS!

# TOURAINES LE DÉPARTEMENT

Depuis plusieurs années, une démarche de transition environnementale a été engagée par le Département se traduisant par des actions « durables » permettant d'instaurer un nouveau modèle énergétique face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. De nombreux travaux ont été menés et sont actuellement en cours

de réalisation dans les bâtiments du Conseil départemental (administratifs et collèges) pour accélérer ce virage. Pour faire face aux défis du réchauffement climatique, la seule réponse de la transition énergétique est insuffisante. C'est pourquoi depuis 40 ans, le Conseil départemental accompagné de ses partenaires, œuvre à la préservation de la biodiversité, pour offrir au plus grand nombre, des sites naturels de qualité, riches d'une faune et d'une flore diversifiées.



Le Département a poursuivi son action en matière de transition énergétique et de limitation de son empreinte carbone :

- Dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, étaient déjà réalisés fin 2022 : la mise en place de chaufferies biomasse dans 5 collèges, d'une chaufferie biogaz dans le collège du Grand-Pressigny, du centre Energétique de Parçay-Meslay, de piles à combustibles sur 2 sites ; la rénovation complète de 12 chaufferies de collèges ; l'isolation par l'extérieur de bâtiments du collège de Neuvy-le-Roi ; et l'expérimentation de régulation fine des températures sur le collège de Chinon.

- Le contrat de performance environnemental et, dans ce cadre, le bilan carbone de notre institution ont été engagés.

- Des opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de collèges ont commencé en 2022. Cela permettra de couvrir l'équivalent de 70 % de la consommation annuelle des collèges, soit 6 600 Mwh

- Au-delà du déploiement des panneaux photovoltaïques dans les collèges, le Conseil départemental souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables en Touraine.

- Enfin, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'informatique, le Conseil départemental a le souci d'allonger la durée de vie de ses outils : 300 ordinateurs seront ainsi donnés à une association solidaire pour réemploi.

Grâce aux actions déjà menées sur les collèges (Contrat de Performance Energétique) et ceux à venir sur le reste du patrimoine (Contrat de Performance Environnemental) le Conseil départemental prévoit de diminuer de 50% son empreinte carbone à l'horizon 2030.



**LE  
TERRITOIRE  
ENGAGÉ AVEC VOUS!**

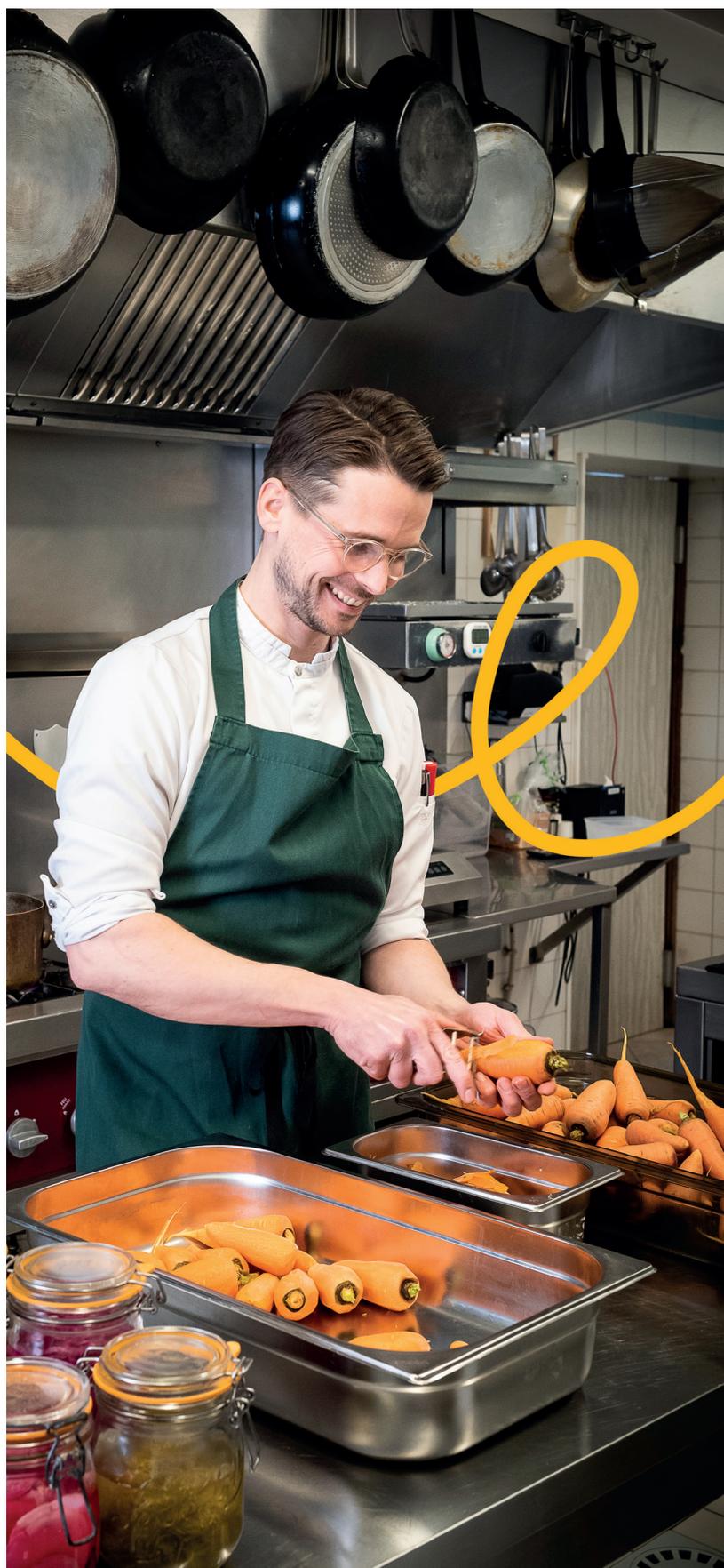
# CCI TOURAINE

La transition écologique et énergétique est un enjeu majeur pour les entreprises quels que soient leur secteur d'activité (commerçants, restaurateurs, hôteliers, industriels) et leur taille. Afin de les accompagner, la CCI Touraine propose des dispositifs permettant de s'engager dans une démarche de transition environnementale et en faire un levier économique pour innover, se différencier, réduire ses coûts et développer son activité.

## Le fonds de tourisme durable

Ce fonds est déployé par la Région Centre-Val de Loire, les CCI Centre-Val de Loire et l'ADEME. Il est destiné aux hébergeurs, aux restaurateurs implantés en milieu rural. Il permet de conjuguer investissement et transition environnementale. La CCI Touraine est mobilisée pour identifier les entreprises bénéficiaires et les accompagner dans les différentes étapes de leur démarche : réalisation du diagnostic, définition du plan d'actions, montage du dossier de financement...

(Quelques exemples d'investissement réalisables : dispositif d'économie d'eau, économie d'énergie, création de potager, remplacements d'armoires frigorifiques...)



# LE TERRITOIRE VOUS ACCOMPAGNE

## DISPOSITIF À DESTINATION DES PARTICULIERS :

**ADIL – France Rénov' Touraine** : Un nouveau service public gratuit pour votre habitat !

La nouvelle agence départementale, créée l'été dernier, a un rôle d'information et de conseil en matière de logement auprès des ménages, des propriétaires, copropriétaires et locataires. Mais elle dispense aussi des conseils sur les aides et les travaux de rénovation énergétique aux particuliers comme aux entreprises artisanales, agricoles et commerciales. Elle dispose pour cela de six conseillers en énergie répartis sur l'ensemble du département. Un nouveau service gratuit de proximité bien utile en ces temps d'inflation des coûts de l'énergie !

ADIL France Rénov'Touraine - 34, place de la Préfecture à Tours

[www.adil37.fr](http://www.adil37.fr) ; 02 47 60 90 70

[contact@adil37.fr](mailto:contact@adil37.fr)

**Artémis** - Dispositif créé depuis le 1er janvier 2020, Artémis est le service de Tours Métropole Val de Loire d'aide à la rénovation de l'habitat.

Il permet l'amélioration de la performance énergétique, en délivrant un diagnostic autour de conseils en travaux d'isolation, d'amélioration des performances énergé-

tiques et d'adaptation à un handicap.

Ce service a pour objectif de diminuer le besoin et la précarité et améliorer le confort des usagers.

C'est un guichet unique, un service gratuit, des conseils personnalisés et une garantie de neutralité.

ARTEMIS s'adresse à tous les habitants Tours Métropole Val de Loire sans conditions de ressources, aux propriétaires bailleurs et aux petites entreprises métropolitaines (commerces, bureaux, restaurants ...).

## Contactez le service Artémis :

- Par téléphone : 02.47.33.18.88 (du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h - fermeture le mardi après-midi)

- Par mail : [artemis@tours-metropole.fr](mailto:artemis@tours-metropole.fr)  
Un rendez-vous pourra vous être proposé au 66 avenue Marcel Dassault à Tours afin de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches.

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.



## **DISPOSITIF À DESTINATION DES ENTREPRISES, ORGANISATIONS OU COPROPRIÉTÉS :**

Les aides gouvernementales pour réduire les factures d'énergie. La CCI oriente également les entreprises touchées par la hausse des coûts de l'énergie vers les aides de l'Etat. Ces aides ainsi que leurs modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre. Elle renvoie également vers les contacts utiles de proximité.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur :**  
[www.touraine.cci.fr](http://www.touraine.cci.fr)

### **Le CoT EnR – Financer la production de chaleur renouvelable**

Le Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) est porté par Tours Métropole Val de Loire et vise à soutenir les projets d'investissement dans les énergies renouvelables thermiques (Bois énergie, géothermie, énergie solaire thermique, chaleur fatale, réseaux de chaleur ..) Il est financé par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire.

Les raisons pour entreprendre un projet d'énergie renouvelable thermiques sont nombreuses : réduire son impact environnemental, faire des économies financières sur son budget de fonctionnement, développer l'emploi et les filières économiques locales et favoriser la résilience de son territoire ou de son entreprise..

Entreprises, bailleurs, associations, établissements sociaux-hospitaliers sont éligibles à ces subventions

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur :**  
[www.tours-metropole.fr/financer-la-production-de-chaleur-renouvelable](http://www.tours-metropole.fr/financer-la-production-de-chaleur-renouvelable)  
Ou contactez : [cot@tours-metropole.fr](mailto:cot@tours-metropole.fr)



## Les réseaux de chaleur – La chaufferie biomasse du Menneton

Commencée en 2019, la création du réseau de chaleur de Tours Ouest-La Riche approvisionnera, dès 2024, l'équivalent de 10 000 logements et près de 30 bâtiments publics en chauffage et en eau chaude sanitaire. Quelques sites emblématiques sont déjà raccordés : les hôpitaux Bretonneau et Clocheville, MAME et l'école des Beaux-Arts ainsi que des logements Tours Habitat et Ligéris.

Ce réseau de chaleur est alimenté par une chaufferie biomasse implantée dans le quartier du Menneton, fournissant ainsi une énergie bas carbone basée sur une mixité énergétique renouvelable à 74 %.

S'inscrivant pleinement dans le cadre des objectifs fixés par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte, cette infrastructure productrice d'une énergie plus verte constitue un levier majeur pour accompagner la transition écologique de Tours Métropole Val de Loire.

Le déploiement du réseau est en cours avec pas moins de 17km de réseau total prévu en 2023.

Ce réseau de chaleur vient compléter un ensemble de réseaux de chaleur urbains déjà présents sur le territoire : à La Riche (la ZAC du Prieuré), à Saint-Pierre-des-Corps (secteur de la Rabaterie), à Joué-lès-Tours et à Tours (secteur de la Vallée du Cher) auxquels les entreprises peuvent se raccorder.

Plus d'informations sur : [www.tours-metropole.fr/energiesdurables](http://www.tours-metropole.fr/energiesdurables)



# LE TERRITOIRE ENGAGÉ AVEC VOUS!

CONTACT PRESSE :  
CLÉMENT HEBRAL  
C.HEBRAL@VILLE-TOURS.FR  
06 40 21 46 93